# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## Pôle emploi

Question écrite n° 108469

### Texte de la question

Mme Colette Langlade attire l'attention de M. le ministre auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, sur les conditions d'exercice de leur mission par les agents de Pôle emploi. Dans une étude présentée le mois dernier, l'inspection générale des finances (IGF) fait ressortir que les agents du service public de l'emploi sont en sous-effectifs persistants (215 agents pour 10 000 demandeurs d'emploi). Ce sous-encadrement des demandeurs d'emploi se répercute sur trois des principales missions de Pôle emploi : l'accueil et l'information des chômeurs, leur indemnisation et leur accompagnement. En comparaison, l'IGF précise que ces missions se voient accorder d'avantage d'effectifs au Royaume-uni et en Allemagne. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les dispositions que le Gouvernement entend prendre afin que le service public de l'emploi puisse, au plus vite et de manière pérenne, exercer pleinement l'ensemble de ses missions en direction des demandeurs d'emploi.

### Données clés

**Auteur :** Mme Colette Langlade
**Circonscription :** Dordogne (3e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 108469
**Rubrique :** Emploi
**Ministère interrogé :** Relations avec le Parlement
**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 17 mai 2011, page 4978
**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)